

Publié le 12 décembre 2016.
Dernière modification : 31 octobre 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'ARMEMENT, Alger

S.A., 3 novembre 1922 p. 99 ans.
Suite d'[Achaque](#).

L'Algérie industrielle
Société commerciale d'armement, d'Alger
(*La Journée industrielle*, 30 novembre 1922)
(*Le Sémaphore algérien*, 13 décembre 1922)

Cette société anonyme, formée récemment à Paris, 28, rue de Châteaudun, a pour objet l'achat, la vente, l'armement de tous les navires de commerce. Le capital est fixé à 800.000 francs, en actions de 500 francs, toutes souscrites en numéraire. Les premiers administrateurs sont : MM. Maurice Thibaut, à Alger, quai Nord ; Albert Thibaut, à Alger, 14, rue de Constantine ; Gaston Thibaut, à Alger ; Félix Gorchs-Chacou [SCAC] à Neuilly-sur-Seine (Seine), 19, rue Saint-Pierre ; Robert Galoppe ¹ [SCAC], à Paris, boulevard Haussmann, 163, et Gaston Bouffé [SCAC], à Paris, 45, boulevard Beauséjour.

A DJIDJELLI
(*Le Sémaphore algérien*, 4 avril 1923)

La société qui existait entre MM. H.-E. Lelithet et L. Lourris, agents maritimes, est dissoute. M. Lehtihet reste agent de la Compagnie R. Busck et et Co ; M. Launis prend pour son compte l'agence de la Société commerciale d'armement (ex-Achaque).

Informations maritimes
Nouveau navire
(*Le Sémaphore algérien*, 19 octobre 1923)

La Société commerciale d'armement, dont MM. Thibaut frères sont les administrateurs délégués, vient d'enrichir sa flotte d'une nouvelle unité de 530 tonnes.

Ce navire, qui voyageait sous le nom de *Caen*, a été acheté à la Société de gérance [SAGA]. Il a 68 mètres de long, possède treuil et mât de charge, 2 chaudières, 2 hélices et file 10 nœuds. Le *Caen*, qui portera désormais le nom de *Ville-de-Cherchell*, sera affecté à la ligne côtière de Mostaganem à Bône.

¹ Robert Galoppe (1877-1938) : beau-fils de Jules Mesnier (1840-1919), fondateur de la Société commerciale d'affrètements et de commission (SCAC). Son représentant dans diverses participations, président de la Société des îles malgaches. Voir [encadré](#).

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, 822)
composé de 5 à 9 membres, nommés p. 6 ans propriétaires de 5 actions.

GORCHS-CHACOU (Félix)[SCAC], 19, r. Saint-Pierre, Neuilly-sur-Seine ; pdt ;
THIBAUT (Albert), quai de la Petite-Douane, Alger ; adm. délégué ;
THIBAUT (Maurice), quai Nord, Alger ; adm. délégué ;
GALOPPE (Robert)[SCAC], 153, bd Haussmann, Paris ;
BOUFFÉ (Gaston)[SCAC], 43, bd Beauséjour, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

GORCHS-CHACOU (Émile)[SCAC], 175, av. de Neuilly, Neuilly-sur-Seine.

Capital. — 0,8 MF.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale, 10 % au conseil. Le solde aux actions, sauf prélèvements pour réserves spéciales et amortissement.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'ACCONAGE

S.A. frse au capital de 0,8 MF.

Siège social : Paris, 28, r. de Châteaudun

Registre du commerce : Seine, n° 205.509

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 843)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 5 à 9 membres, nommés p. 6 ans propriétaires de 5 actions.

BOUFFÉ (Gaston)[SCAC], 43, bd Beauséjour, Paris ; pdt ;
THIBAUT (Albert), quai de la Petite-Douane, Alger ; adm. délégué ;
THIBAUT (Maurice), quai Nord, Alger ; adm. délégué ;
GALOPPE (Robert)[SCAC], 153, bd Haussmann, Paris ;
MARCERON (Marcel)[SCAC], 103, av. de Neuilly, Neuilly-sur-Seine ;
THIBAUT (Gaston), 14, rue Constantine, Alger.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

GORCHS-CHACOU (Émile)[SCAC], 175, av. de Neuilly, Neuilly-sur-Seine.

Port d'Alger

Le Scandale des quais

(*Le Courrier maritime nord-africain*, 20 juin 1927)

IV

Armement THIBAUT

Pour. M. Albert Thibaut, la question présente également un grand intérêt.

— Si nous avons eu à souffrir des vols ! s'exclame-t-il. Mais d'autant plus que nous possédons un petit terrain de cinq mètres de profondeur longé par deux routes transversales. Il nous est donc impossible d'organiser une surveillance quelconque.

Quand un de nos gardiens fait une observation à un délinquant (arabe ou moukère) qui passe sur une des voies précitées tout en cherchant à voler quelque chose, c'est tout

juste si on n'arrête pas notre gardien contre lequel la foule est ameutée très habilement.

Ces temps derniers, j'ai été condamné par le tribunal à rembourser 5.000 francs pour une malle volée contenant un trousseau de soie. Comme j'avais touché 2 francs de fret, vous pouvez juger du bénéfice que j'ai pu réaliser. J'ajoute encore à cela 500 francs de dommages et intérêts et les dépens.

Ce que nous désirerions ? Mais le fameux projet de la chambre de commerce qui nous semble la toison d'or. Remarquez que je ne puis être autorisé à clôturer mon terrain, d'autant plus que je suis toujours sous la menace d'une expulsion brandie comme une véritable épée de Damoclès.

Si vous venez à cette fenêtre, vous pourrez remarquer toutes les moukères à l'affût, ces voleuses professionnellement organisées sont toutes munies de couffins et de balais.

Comme elles ont le droit de circuler, pendant que l'une amuse un gardien, l'autre crève rapidement un sac d'un coup de couteau, subtilise dix ou quinze kilos de denrées... et le tour est joué. Le reste du sac éventré se perdra sur le sol naturellement. Et si, par malheur, un gardien intervient, la moukère poussera des cris de bête qu'on égorge et toute la racaille des quais interviendra.

La solution ? Mais elle est très simple.

Empêcher la montée sur les boulevards par les escaliers de tous les dockers, bien souvent porteurs de marchandises volées à bord. Une surveillance des rampes, demandée par tout le monde.

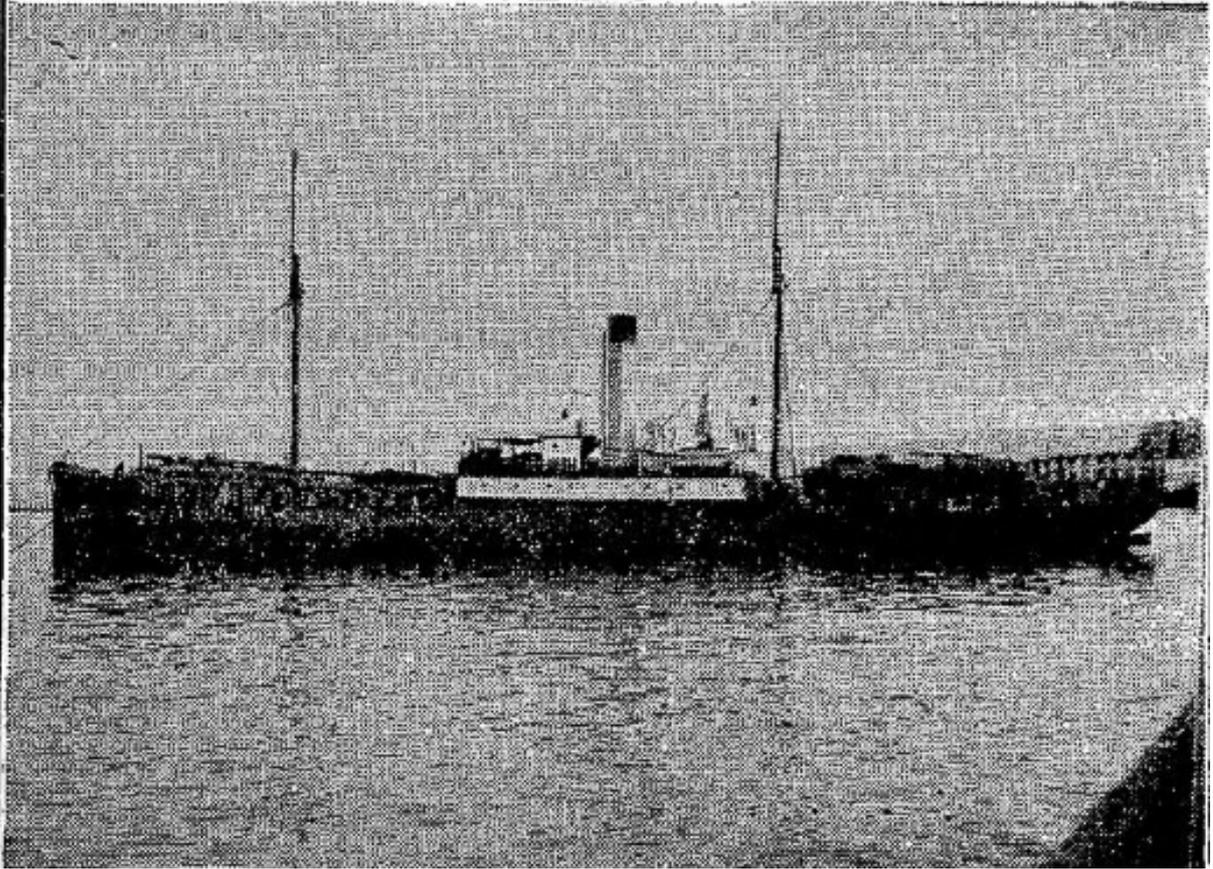
Nous savons fort bien que, dans le commerce maritime, le fameux système « D » est adroitement appliqué. J'eus autrefois un capitaine malhonnête. Pour le faire arrêter, j'essayai vainement de m'adresser à la police, à la Sûreté, à l'Inscription maritime. En fin de compte, j'ai entrevu le moment où, à l'abri des lois, profitant du maquis de la procédure maritime, c'est moi qui aurais été condamné.

Il manque une organisation complète.

Une liaison basée sur la compréhension du commerce maritime en général. Mais ce rôle-là, n'incombe-t-il pas à la chambre de commerce ?

ALGER, TROISIÈME PORT DE FRANCE

Société commerciale d'armement
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 10 octobre 1927)



« Aïn-Mokra »

La Société commerciale d'armement a été créée en 1922, au capital de 800.000 francs ; son siège social est à Paris, 28, rue de Châteaudun, et son siège d'exploitation, quai de la Petite Douane, Alger, MM. A. et M. Thibaut, administrateurs délégués.

Elle a pour objet l'armement de tous les navires de commerce entre les divers ports d'Algérie et l'exploitation d'entreprises commerciales se rattachant à ces affaires.

Cette société possède :

— une flotte côtière importante : 5 vapeurs de tonnage variant de 200 à 1.400 tonnes, dont 3 à faible tirant d'eau, lui ont permis de se spécialiser dans les opérations de débarquement et embarquement de fûts de vin et diverses sur les plages où il n'y a aucun quai accostable.

— cinq chalands et une vedette.

— des hangars couverts, du matériel d'acconage, tous accessoires d'armement et une organisation complète dans tous les ports desservis par ses navires.

Le tonnage transporté par elle, en 1925, est de 103.000 tonnes et en 1926, de 120.000 tonnes.

SINISTRES MARITIMES SUR LA CÔTE ALGÉROISE

L' « Angèle-Achaque »
se perd corps et biens devant Tipasa
Tout l'équipage a péri dans les flots

L' « Honorine-Achaque » s'est échoué entre le cap Djinet et Dellys
Le « Carmel-Achaque » rentre au port
(*L'Écho d'Alger*, 16 novembre 1927, p. 2)

L' « ANGÈLE-ACHAQUE »
Drossé sur les rochers,
il se perd corps et biens

Nous avons signalé hier la violente tempête qui a sévi, dans la nuit de lundi à mardi, en mer et dans le port d'Alger ; le mauvais temps s'est également abattu sur la côte Est et Ouest, et à Tipasa, un sinistre est à enregistrer. Le petit vapeur côtier, l' « Angèle-Achaque », au cours de la rafale, s'est perdu corps et biens et tout son équipage, composé de onze hommes, officiers et matelots, et quatre journaliers indigènes, a péri.

Cette triste nouvelle se répandait hier matin rapidement en ville, où elle provoquait une très vive émotion, surtout dans les milieux maritimes et le monde des marins. On annonçait également que deux autres vapeurs de la même Compagnie, le « Carmel-Achaque » et l' « Honorine-Achaque », étaient perdus en mer.

Par la suite, ces bruits étaient heureusement contredits ; le premier de ces côtiers, fortement bousculé par les vagues, entré dans le port d'Alger vers midi trente ; quant au second, il s'était seulement échoué à la côte, entre Dellys et le Cap Djinet, mais l'équipage et les passagers avaient pu être tous sauvés.

Comment a dû se produire le sinistre

L' « Angèle-Achaque » et le « Carmel-Achaque » appartenant à la Société commerciale d'armements, dont MM. A. et M. Thibaut sont les administrateurs délégués, avaient quitté, lundi à midi, le port d'Alger avec un chargement de 170 fûts vides, se rendant l'un à Tipasa, l'autre à Cherchell.

L' « Angèle-Achaque » était arrivé au quai de Tipasa vers six heures ; mais, par suite de la violente bourrasque, le travail de déchargement ne pouvant être effectué, le capitaine Bastiani, commandant le navire, craignant d'être drossé contre le quai, décidait de se mettre en rade et d'attendre l'accalmie,

Mais la tempête redoublant d'intensité, vers dix heures du soir, ballotté par les vagues furieuses, le petit vapeur était jeté sur les rochers, à l'ouest du phare de Tipasa : une voie d'eau devait se produire, une forte déchirure à la coque et l'eau entrant faisait exploser les chaudières.

Des maisons longeant la côte, du phare, rien n'avait été aperçu ; seule, vers dix heures, malgré le vent faisant rage, une violente détonation avait été entendue, provoquée par l'explosion.

Hier matin, à la première heure, des débris de ferraille et de bois, un mât, des ceintures de sauvetage, etc., étaient roulés par les flots et rejetés sur la plage ; près du quai des Romains, l' « Angèle-Achaque » était là, la coque renversée, ballotté par la mer, comme un gros poisson mort.

Tout l'équipage avait disparu. Aussitôt le sinistre découvert, la Société commerciale d'armement et les autorités en étaient avisées. Des recherches étaient faites immédiatement pour retrouver les membres de l'équipage, morts ou vifs ; elles sont, hélas demeurées vaines jusque fort tard dans la soirée. La mer gardait ses victimes.

Sur les lieux

On devine l'émotion provoquée par ce sinistre à Tipasa et dans la région. M. Girardin, fondé de pouvoirs de la Société commerciale et M. Bérenger, capitaine d'armement se sont rendus sur les lieux ainsi que M. Pierre Bor-des, préfet d'Alger, accompagné de son chef de cabinet, M. Marcel Bordes.

Avec M. Théron, maire, et M. Sturla, agent de la Compagnie, ils ont fait les constatations nécessaires et ont indiqué les mesures à prendre pour les recherches à effectuer sur la côte, dans le cas, malheureusement peu probable, où il y aurait un ou plusieurs rescapés et pour aussi recueillir les épaves rejetées par la mer.

L' « Angèle-Achaque » était un navire de 275 tonnes environ, construit en 1897 en Angleterre.

Les disparus

Durant toute la journée d'hier, les familles des marins embarqués à bord des trois vapeurs signalés en perdition ou perdus, demandant des détails, des précisions qui ne pouvaient hélas ! leur être fournies, ont envahi, en pleurant, les bureaux de la Société commerciale d'armement qui se trouvent sur le quai de la Petite Douane, derrière la gare d'Alger.

D'après le rôle déposé à l'Inscription maritime, voici les noms des membres de l'équipage de l' « Angèle-Achaque », sauf mutations ou changements :

Bastiani Dominique, capitaine, demeurant 3, avenue de la Marne ; André Marcel, chef mécanicien, domicilié à Castiglione ; Giordano Rosario, maître d'équipage, demeurant à Cherchell ; Grillo Pasqual, matelot, étranger ; Giordano François matelot, de Cherchell ; Lofrédo Philippe, chauffeur, habitant à Alger, 12, rue de la Marine ; Bompert Ulysse, chauffeur, 2, rue Brueys ; Sorrentino Raymond, matelot, 16, rue de la Marine ; Rajola Xavier, cuisinier, 30, rue Duquesne ; Curnier Edouard, mousse, 5, rue Duquesne.

Il y avait également à bord quatre journaliers indigènes, dont on ignore les noms, chargés de la manipulation

Si la liste des disparus qui nous a été fournie est exacte, des veuves, des orphelins — on dit qu'ils seraient quarante — pleureront aujourd'hui un époux, un père emporté dans le grand linceul mouvant qu'est la mer.

LE « CARMEL-ACHAQUE »
Avec d'importantes avaries,
il revient au port

Pendant que l' « Angèle-Achaque » se brisait devant Tipasa, le « Carmel-Achaque » revenait de Cherchell où il ne s'était pas arrêté ; menacé par la tempête et craignant d'être jeté à la côte ou sur les rochers, le capitaine Lambert, commandant le navire, fuyait au vent et mettait le cap sur la haute mer.

Après avoir roulé et tangué, fatigué par les violentes vagues, assez fortement endommagé, sa pontée ayant été enlevée, le petit vapeur — que l'on avait cru perdu pendant plusieurs heures — entré à midi trente dans le port d'Alger et s'adossait à son poste habituel, au quai de la Petite Douane.

La joie des familles venues attendre, avec quelle impatience ! les membres de l'équipage fut grande lorsque ceux-ci descendirent à terre, aussitôt arrivés.

L' « HONORINE-ACHAQUE »
Le vapeur s'échoue, mais les passagers
et l'équipage sont sauvés

En cette nuit de novembre durant laquelle les éléments déchaînés ont fait rage, il semblerait que le Destin ait voulu s'acharner sur les vapeurs de la Société commerciale d'armement, assurant les services côtiers algériens. À la première heure, trois de ses unités avaient été annoncées en perdition ; nous avons dit ce qu'il en était advenu malheureusement de l' « Angèle-Achaque » et comment, heureusement, le « Carmel-Achaque » avait pu regagner Alger. Il restait l' « Honorine-Achaque » qui n'était pas arrivé dans le port, hier matin, contrairement à l'horaire fixé.

Par téléphone, de nos correspondants particuliers, et aux bureaux de la Société commerciale d'armement, nous avons pu recueillir les renseignements suivants bien faits pour tranquilliser les familles des marins et des passagers :

L' « Honorine-Achaque » ayant quitté Bougie, puis Djidjelli, revenait vers Alger avec marchandises et passagers quand, lundi soir, après avoir passé Dellys, il fut pris par la tempête ; pluie, vent, mer démontée, rien n'y manquait. Au cours de la rafale, des plus violentes, le vapeur perdait son hélice et, désarmé alors, venait s'échouer sur la plage du Sebaou en face de la ferme de M. Louis Tardieu, entre Dellys et le cap Djinet, à vingt kilomètres environ de Dellys.

L' « Honorine-Achaque » faisait son plein à la côte et, aussitôt, des secours étaient organisés. Sa situation paraissant critique, au moyen de cordes et par un va-et-vient, il était procédé au sauvetage des membres de l'équipage, suivant celui des passagers, parmi lesquels se trouvaient plusieurs enfants.

Tous reçurent l'hospitalité de M. Louis Tardieu qui se dépensa sans compter.

Il n'y eut aucun accident de personne.

Dès que le temps le permettra, de gros remorqueurs seront envoyés sur les lieux pour déséchouer et ramener vers Alger l' « Honorine-Achaque ».

Le navire, d'abord à l'ancre, ne risquait rien, suivant l'avis même de son commandant, le capitaine Vignals, mais ayant cassé ses chaînes, il fut drossé à la plage.

Le navire, qui repose sur un fond de sable, n'a pas d'avarie, mais il sera assez difficile de le tirer de sa situation

*
* * *

Nuit cruelle, bilan tragique ; une fois encore, la mer houleuse et perfide, devant ce port par habitude si accueillant de Tipasa, a ravi des existences, plongeant dans les larmes et le deuil des familles entières. Des veuves, orphelins, des pères, des mères qui des reverront plus leurs fils viennent allonger la liste de tous ceux et de toutes celles dont la sinistre voleuse d'hommes aux yeux glauques continue à dresser un long martyrologe.

Devant ces nouvelles victimes de la mer trompeuse et tragique, nous nous inclinons et avec leurs familles en deuil, nous les pleurons.

A. Souquet.
